

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Date de la convocation : vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, TRAVERT Dominique.

**Ont donné pouvoir** : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane),

**Excusés** : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

**Secrétaire de séance** : SOURD Annie

**Objet : REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF JEAN TARDIF – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel, basé sur les 10 lots retenus précédemment ainsi que sur les subventions déjà attribuées pour le projet, à savoir la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (396 243 €) et le Contrat Pôle de Services signé avec le Département (184 400 €).

Etudes préliminaires	6 940,00 €	
Maîtrise d'œuvre	57 641,00 €	
Missions complémentaires (SPS, contrôle technique)	5 730,00 €	
Marchés de travaux attribués	811 191,31 €	
estimation lots 7 et 8 avec aléas	250 485,31 €	
<b>Total dépenses HT</b>	<b>1 131 987,62 €</b>	
Etat (DSIL)	396 243,00 €	35,00%
Département (Contrat Pôle de Services)	184 400,00 €	16,29%
Agglomération (Fonds de concours - axe 3)	211 794,88 €	18,71%
Autofinancement	339 549,74 €	30,00%
<b>Total recettes HT</b>	<b>1 131 987,62 €</b>	<b>100,00%</b>

Il ajoute que le projet a également reçu une subvention de 18 426 € au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Ce montant a été calculé en prévision d'une aide du DSIL plus élevée. Il propose de solliciter une augmentation de cette aide auprès de la communauté d'Agglomération, toujours calculée sur 40 % du reste à charge, plafonnée à 70 % d'aides.

Enfin, renseignements pris auprès de l'Agence Nationale du Sport, un appel à projets pourrait être lancé au cours de l'été qui concernerait la rénovation thermique et la modernisation des équipements sportifs (en excluant l'extension prévue au projet). M. le Maire sollicite l'autorisation de répondre à cet appel à projets dès sa mise en ligne, sachant qu'aucun commencement d'exécution ne doit intervenir avant la date de réception du dossier de demande de subvention. Le taux maximal d'aide serait alors de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite un concours financier complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- se prononce favorablement au dépôt d'une candidature à l'appel à projets de l'Agence Nationale du Sport,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Eric BRIENS